



Stage de la Toussaint 2017 Multi-Activités

Le FC DAIX organise un Stage « Activités Variées » durant la première semaine des vacances de la Toussaint pour les enfants âgés de 8 à 18 ans. Ce stage se déroulera du **Lundi 23 Octobre au Vendredi 27 Octobre 2017**.

Durant cette semaine, des activités diverses seront proposées selon le planning ci-dessous :

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|---------------|-------------------------------|---------------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------|
| 13h - 13h30 | Arrivée des Enfants | | | | |
| 13h30 - 17h00 | ACTIVITES MULTI SPORTS à Daix | SOCCER 5 à St Apollinaire | Rallye - Photo à Daix | TOURNOI DE FOOT à Daix | Lazer Game A Quétigny |
| 17h - 18h00 | Goûter + Départ des Enfants | | | | |

| FORMULE | HORAIRES | GOUTERS | TARIF/JOUR | TARIF/SEMAINE |
|-----------------|-----------|---------|--|---------------|
| Multi-Activités | 13h - 18h | OUI | Lundi : 13 € Mardi : 20€ Mercredi : 13 € Jeudi : 13 € Vendredi: 25 € | 75 € |

Les tarifs comprennent l'encadrement, les activités, les goûters et les transports.

Les Non licenciés souhaitant participer à un ou plusieurs stages du Football Club de Daix doivent payer une adhésion au club de 25 € .

Cette adhésion ne sera payée qu'une seule fois et ouvrira le droit à la participation aux stages du FC Daix sur toute la période d'Août 2017 à Fin Juillet 2018.

Merci de joindre 2 chèques (1 pour le règlement du stage et 1 pour l'adhésion au club).

Les chèques vacances ANCV sont acceptés.



ACCUEIL ET DEPART:

L'accueil se fait entre **13h et 13h30** et le départ entre **17h30 et 18h**.

Le stage est ouvert aux enfants non licenciés (à condition de fournir une assurance extrascolaire et un certificat médical l'autorisant à la pratique sportive).

EQUIPEMENTS NECESSAIRES :

- 1 Tenue de sport (Survêtement ou Short et T-shirt);
- 1 Paires de baskets ;
- 1 K-way ;
- **1 Tenue de rechange.**

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter **Mickaël Roche** au 07.71.60.87.23.

N'hésitez pas à parler des stages autour de vous !!!

**Stage de la Toussaint 2017
Multi-Activités**



Dossier d'Inscription :

A rendre impérativement avant le Mercredi 18 Octobre à Mickaël Roche ou à renvoyer à l'adresse suivante :

**ASFC Daix
Mairie
5 Rue de Fontaine
21121 DAIX**

(Vous pouvez également vous inscrire en contactant Mickaël Roche par téléphone avant le 18 Octobre).

Les inscriptions ne seront prises en compte qu'à réception du règlement.

LICENCIÉ :

Je soussigné Mr/Mme
Inscrit mon enfant au stage de la Toussaint et autorise
l'encadrement à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas de problème
concernant mon enfant.

NON LICENCIÉ :

ENFANT :

Nom : Prénom : Sexe : H F

Date de Naissance :/...../..... Lieu de Naissance :

PARENTS (ou tuteur légal) : Père Mère Tuteur

légal

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : VILLE :

Téléphone fixe :/...../...../...../..... Téléphone portable :/...../...../...../.....

Profession des parents : Père : Mère :

Je soussigné Mr/Mme

Inscrit mon enfant au stage de la Toussaint et autorise
l'encadrement à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas de problème
concernant mon enfant.

LICENCIÉ ET NON LICENCIÉ :

Pour le bon déroulement du stage, veuillez remplir les informations suivantes :

Allergies et contres indications alimentaires :

.....

Problèmes quelconques de santé (asthme, etc.) :

.....

Stage de la Toussaint 2017 Multi-Activités



J'inscris mon enfant :

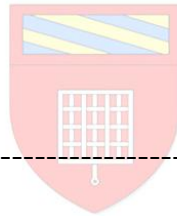
Toute la semaine :
→ Je joins le montant de 75 € à l'inscription à l'ordre du « FC Daix ».

A la carte (je choisis les après midi auxquelles mon enfant participera au stage).

| | | | | |
|-----------|------------|--------------|-----------|--------------|
| Lundi 23* | Mardi 24 * | Mercredi 25* | Jeudi 26* | Vendredi 27* |
| 13 € | 20 € | 13 € | 13 € | 25 € |

*Entourer les jours de présence.

→ Je joins le montant de Euros.



NON LICENCIE au FC Daix : Je joins un deuxième chèque du montant de 25 € correspondant à l'adhésion au club.

Possibilité de payer en chèques ANCV

